



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 73 m) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet : missiles

Missiles

Rapport du Secrétaire général

Additif*

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues des États Membres	2
Italie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne)	2

* Cette réponse a été reçue alors que le rapport principal avait déjà été présenté.



II. Réponses reçues des États Membres

Italie*

[Original : anglais]
[29 septembre 2003]

1. Si les États membres de l'Union européenne se sont abstenus lors du vote de la résolution 57/71 de l'Assemblée générale, ce n'est pas en raison de la teneur de la résolution elle-même, à laquelle nous souscrivons pour une grande partie, mais en raison de ce qui en est absent. En effet, le texte ne fait pas la place qui convient au problème de la prolifération des missiles balistiques, surtout ceux qui sont capables de transporter des armes de destruction massive. Nous pensons, quant à nous, que la prolifération de ces missiles est un problème urgent qui mérite d'être placé au premier rang de nos préoccupations.

2. L'Union européenne souligne que les programmes d'achat ou de mise au point de missiles balistiques ont des effets néfastes sur la paix et la sécurité mondiales. Elle constate avec préoccupation que c'est à la communauté internationale dans son ensemble que se pose le problème posé par le risque de plus en plus grand d'une prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive, dont les missiles balistiques font partie.

3. L'Union européenne ne peut pas fermer les yeux sur ces menaces, et elle ne le fait pas : trouver les moyens d'y faire face fait partie des objectifs prioritaires de son action extérieure. Elle affirme à nouveau combien elle croit à l'utilité de disposer dans chaque pays de mécanismes rigoureux de contrôle des exportations, coordonnés à l'échelon international, mais aussi de chercher à régler les problèmes d'instabilité et d'insécurité régionales et les situations conflictuelles qui peuvent être la raison d'être de bien des programmes d'armement en missiles balistiques. Elle souligne en même temps la nécessité de s'attaquer au problème à l'échelle mondiale, en appliquant une démarche multilatérale.

4. L'Union européenne considère qu'il est indispensable et urgent de fixer des règles et pratiques acceptées mondialement pour lutter contre la prolifération des missiles balistiques. C'est pourquoi elle soutient vigoureusement, depuis la tenue du Conseil européen de Göteborg en 2001, l'action menée pour élaborer et mettre en place un code de conduite international, le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques – action à laquelle elle participe elle-même. Elle attache donc une grande importance à l'universalisation de ce code de conduite et s'emploie activement à le faire adopter par le plus grand nombre possible d'États. Ainsi, le nombre de pays l'ayant adopté a considérablement augmenté depuis qu'il a été lancé, il y a moins d'un an, lors d'une conférence tenue à La Haye, et ce nombre dépasse aujourd'hui la centaine.

5. L'Union européenne rappelle que le Code de conduite de La Haye établit, d'une part, des principes fondamentaux qui manquaient jusque-là et, de l'autre, un cadre multilatéral pour la coopération dans un domaine où il n'y en avait pas. Tout en sachant que d'autres initiatives ont été proposées dans ce domaine, l'Union européenne souligne que le Code de conduite de La Haye est l'initiative la plus avancée. Elle le considère comme un premier pas, mais un pas indispensable si l'on

* Texte présenté au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne.

veut s'attaquer au problème efficacement et dans une perspective multilatérale et mondiale, ce qui n'exclut pas d'autres initiatives ou, à plus longue échéance, des solutions plus complètes.

6. L'Union européenne considère que le Code de conduite de La Haye a déjà prouvé son utilité dès sa première année d'existence : actuellement il y a des pays qui l'ont adopté dans tous les continents, ce qui aide à répandre la confiance et à renforcer la sécurité internationale. Elle regrette cependant qu'il reste des pays qui ne l'ont toujours pas adopté dans certaines régions où la prolifération des missiles balistiques demeure un problème urgent. Aussi se félicite-t-elle de chaque nouvelle adhésion et espère-t-elle fermement que d'autres suivront bientôt, afin qu'on avance vers l'universalisation du Code de conduite en tant qu'instrument politiquement contraignant. À cet égard, elle estime qu'il conviendrait de resserrer les liens entre le Code de conduite de La Haye et l'ONU.

7. Enfin, l'Union européenne se félicite de la création, en application de la résolution 55/33 de l'Assemblée générale, d'un groupe d'experts qui sera utile à l'étude multilatérale du problème des missiles. En revanche, elle n'est pas convaincue de l'opportunité de faire suivre cette mesure par la constitution d'un autre groupe d'experts gouvernementaux, comme il est proposé dans la résolution. Un autre groupe futur ne pourrait être utile que s'il était doté d'un mandat précis qui permette d'être sûr qu'il apportera une valeur ajoutée.